

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00134**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 mai 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160318-D20160013410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)**

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Par décision du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, Saint-Etienne Métropole a validé le principe d'une intervention sur ce quartier par le biais d'une OPAH-RU et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 602 000 € sur la période 2011-2016.

Cette opération qui vise à améliorer le parc existant et à favoriser la création d'un habitat de qualité correspond à un des enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2016 de Saint-Etienne Métropole.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 31 459 € pour un montant global de travaux de 242 538 € HT.

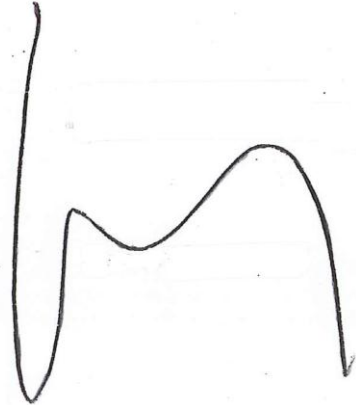
Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités de versement des participations financières seront précisées.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 31 459 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

**Hervé REYNAUD**

## PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 21 avril 2011 et révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux / Surface des logements / Nature et montant des loyers pratiqués
Fondation pour le Logement Social (FLS)	18 rue Elisée Reclus SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	1 bâtiment de 11 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	202 654 €	17 500 €	Réhabilitation complète d'un immeuble avec la création de 11 logements locatifs (PLS) adaptés à des ménages handicapés mentaux, et d'un local d'activité. Les travaux sur parties communes portent sur la mise aux normes de l'électricité, la reprise des réseaux, de la toiture, des travaux de plâtrerie, peinture...
Le syndicat des copropriétaires du 44 rue Benoît Malon représenté par le syndic professionnel FPV Immobilier	44 rue Benoît Malon SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 bâtiment de 12 logements dont 6 propriétaires occupants, 5 logements locatifs et 1 vacant	Concernée pour la totalité des travaux	39 884 €	13 959 €	Réfection des parties communes : travaux sur toiture, zinguerie, charpente, isolation des combles, peinture de la cage d'escaliers et reprise de l'alimentation du tableau électrique.
<b>TOTAL</b>			2 immeubles (23 logements)		242 538 €	31 459 €	

